



**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET AUVERGNE**

SERVICE REGIONAL DE L'ALIMENTATION

AGREMENT 2015

**POUR LES SOCIETES EFFECTUANT DES TRAITEMENTS PAR FUMIGATION
POUR LA DESINFECTION DES DENREES et DES LOCAUX**

Conformément à l'arrêté du 4 août 1986 relatif aux conditions générales d'emploi de certains fumigants en agriculture et dispositions particulières visant le bromure de méthyle, le phosphore d'hydrogène et l'acide cyanhydrique,

L'organisme : **BADIOU H.E. SARL**

Adresse : **Z.A. DE TAULHAC
43000 LE PUY-EN-VELAY**

est agréé sous le n° **AU00008L 2015**

pour effectuer des traitements par fumigation.

Sauf infraction aux prescriptions de la réglementation, cet agrément est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Lempdes, le 04/02/2015

P/LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET AUVERGNE
Par délégation
LE CHEF DU SERVICE REGIONAL DE L'ALIMENTATION

Sylvie BONNET